— Elle est par nature au service de l'homme (époux et enfants). Deux citations très savoureuses qui illustrent le devoir de soumission et d'abnégation de l'épouse sont prises dans *al-Mar'a al-miṣriyya.*

En conclusion, Mme F. remarque que les revues féminines égyptiennes — quelle que soit leur langue — ont en commun l'affirmation nationaliste : " L'intégration au mouvement nationaliste leur permet de bénéficier d'une reconnaissance qu'il n'aurait sans doute pas été facile de trouver ailleurs ". Mais pour sortir de l'éthique et prendre l'élan nécessaire pour devenir " féministe ", il fallait l'usage d'une langue non démocratiquement répandue.

Charles VIAL
(Université de Provence)

B.F. MUSALLAM, *Sex and Society in Islam. Birth Control Before the Nineteenth Century.* Cambridge University Press, 1983, rééd. 1986 (Cambridge Studies in Islamic Civilization). IX + 176 p.

Voici un petit livre riche d'informations précises sur un sujet abordé sans détours inutiles : la contraception, et secondairement l'avortement, dans les pays d'Islam, non pas jusqu'au XIXe siècle comme le laisse entendre le titre, mais pendant la période dite médiévale. L'auteur s'appuie en effet sur le dépouillement d'une littérature qui se situe entre le VIIIe et le XVe siècle. Au départ de cette enquête : une conviction, la contraception n'est pas une invention moderne, elle était un comportement habituel en Islam médiéval. Derrière cette affirmation : la volonté de montrer l'impact de cette pratique sur la démographie et le refus d'appliquer aux pays du tiers-monde les schémas élaborés pour la société industrielle européenne.

L'Islam permettait-il la contraception et pourquoi ? Si le Coran n'apporte aucune indication à ce sujet, plusieurs *ḥadīṯ*-s, en revanche, disent clairement que le Prophète n'a pas interdit les pratiques de limitation des naissances. La plupart des juristes musulmans, avec une exception notable — l'andalou Ibn Ḥazm —, ont repris les mêmes arguments, et précisé les raisons pour lesquelles le retrait est permis : crainte d'une naissance illégitime, difficulté à élever une famille trop nombreuse, protection d'un nourrisson en cours d'allaitement, souci de la santé de l'épouse, et parfois même coquetterie de la femme ou refus des tracas d'une naissance. Tous les juristes ne mentionnent, il est vrai, que la pratique du coït interrompu, et, exceptionnellement, des préservatifs féminins (pessaires ou tampons vaginaux). Car la pratique du coït interrrompu posait aux juristes des problèmes, mais non pas celui de sa légitimité qu'ils résolvent en considérant cet acte comme " autorisé ", quoique " blâmable " et non " recommandé ", sauf en cas de nécessité. Cette attitude soulevait deux problèmes particuliers : l'autorisation de la partenaire est-elle nécessaire ? L'homme doit-il reconnaître l'enfant conçu bien qu'il y ait eu retrait ? À la première question, la majorité des juristes ont répondu : oui s'il s'agit de l'épouse légitime, car ses droits — droit d'avoir des enfants et droit d'être sexuellement satisfaite — doivent être préservés ; seuls les Šāfiʿites estiment que l'homme peut se passer de son autorisation.

BCAI 7 (1991) Musallam (B.F.): Sex and Society in Islam. Birth Control before the Nineteenth Century, recensé par Fr. Micheau
© IFAO 2025 BCAI en ligne http://www.ifao.egnet.net

S'il s'agit d'une concubine ou d'une esclave, les réponses sont complexes, car elles tiennent aussi compte du droit du maître, et elles ont varié selon les écoles juridiques. Cette question fait l'objet de tout un chapitre de ce livre, preuve de l'importance qu'elle a revêtue dans les textes juridiques musulmans. En revanche, le second problème est évoqué très brièvement. Bien que se profilât toujours l'idée que l'enfant n'était pas né du présumé père, la réponse des juristes est catégorique : le père doit le reconnaître, car ils savaient qu'il pouvait y avoir procréation malgré retrait. Les positions adoptées par les juristes s'appuyaient sur les connaissances médicales alors le plus largement répandues. En particulier, à la suite d'Hippocrate et de Galien, l'existence de deux spermes était admise, le sperme maculin et le sperme féminin, dont la conjonction entrainaît la procréation, position défendue contre les aristotéliciens qui niaient catégoriquement l'existence du sperme féminin. La théorie galénique permettait, entre autres conséquences, de considérer que le sperme masculin seul n'est rien s'il ne se mêle au sperme féminin. Cette théorie est au centre de l'argumentation développée par al-Ġazālī dans le chapitre de l'*Iḥyā'* traitant de la contraception. Par ailleurs, tous admettaient, depuis l'Antiquité, que le fœtus se développait par étapes, et ne recevait une âme qu'au cent-vingtième jour; de par cette conviction, les pratiques contraceptives, tout comme l'avortement, ne pouvaient être assimilées à un homicide. Pourtant un *ḥadīṯ* l'affirmait, mais il fut généralement rejeté, en raison des convictions scientifiques courantes.

B.F. Musallam examine ensuite la littérature médicale, principalement le *Kitāb al-Ḥāwī* d'al-Rāzī. On sait qu'il s'agit moins d'un traité original que d'un recueil des opinions des médecins de tous temps rassemblées par al-Rāzī et mises par écrit après sa mort. Cet ouvrage représente le fonds commun des médecins arabes en matière de contraception. L'analyse de B.F. Musallam montre que la plupart de ces techniques étaient destinées à empêcher la pénétration du sperme ou à en rendre l'action impossible. Sur les 176 prescriptions énumérées dans le *Kitāb al-Ḥāwī*, il en relève 50 qu'il considère à proprement parler comme contraceptives (par opposition aux autres, plutôt abortives), dont 31 sont des suppositoires ou des tampons vaginaux. Dans leur composition entrent souvent des produits réputés de nature "froide" s'opposant à la nature "chaude" du sperme. En augmentant le degré d'acidité du milieu vaginal, de tels pessaires pouvaient avoir un effet spermicide, même si leur action était avant tout mécanique. Nous sommes donc bien loin des pratiques magiques même si les traités de médecine et de pharmacopée ne les ignorent pas. En revanche, il n'y est pas fait mention du coït interrompu, sans doute parce que cette méthode ne posait aucun problème médical.

À côté de la littérature juridique et de la littérature médicale, B.F. Musallam s'est également intéressé à la littérature qu'il appelle érotique. Car, affirme-t-il, par ces textes nous avons accès à des pratiques populaires. On peut en discuter : les ébats décrits dans ces livres ne sont-ils pas plutôt raffinements réservés à une élite? Parce que cette littérature était surtout lue par des hommes, les procédés évoqués sont en majorité des contraceptifs masculins, avec certains raffinements comme des onguents spermicides dont l'homme recouvre la verge afin d'en enduire le vagin de sa partenaire lors de la pénétration. D'après quelques textes d'*adab* ou d'encyclopédistes tardifs, on constate que ces moyens étaient assez largement connus. B.F. Musallam réfute ainsi avec force les notions de "progrès" et de "déclin" qu'utilisa naguère

BCAI 7 (1991) Musallam (B.F.): Sex and Society in Islam. Birth Control before the Nineteenth Century, recensé par Fr. Micheau
© IFAO 2025 BCAI en ligne http://www.ifao.egnet.net

Himes dans son histoire de la contraception [1]. Pour B.F. Musallam, il y a des techniques nombreuses et variées, dont certaines remontent à l'Antiquité et que le monde musulman a très largement répandues et mises en pratique. Les tableaux qui dressent la liste des moyens contraceptifs d'après onze œuvres de la littérature médicale et érotique arabe [2] en donnent une idée précise; on peut néanmoins regretter que la terminologie arabe ne soit pas indiquée à côté de la traduction, alors qu'on sait les interprétations délicates, sinon discutables, notamment dans le domaine de la pharmacopée. B.F. Musallam oppose volontiers les connaissances et la permissivité du monde musulman à la rigidité des mondes juif et chrétien. Sur ce dernier point on le suivra d'autant moins facilement que la belle étude de Danielle Jacquart et de Claude Thomasset a montré la contradiction flagrante entre, d'une part, la foule croissante des interdictions des théologiens et d'autre part, l'afflux de l'information relative à la contraception, ainsi que l'éclosion de tout un art d'aimer fort éloigné des rigidités du droit canon. De même, le livre récent de Jean-Claude Bologne donne sur un ton allègre une image de la société médiévale plus préoccupée de trouver des remèdes à la fécondité excessive que B.F. Musallam ne semble le croire [3].

De la lecture des ces chapitres qui forment l'essentiel du livre, il ressort que les ouvrages juridiques, médicaux, érotiques, parlent sans détour de contrôle des naissances, mais en mettant en avant des moyens différents : coït interrompu pour les juristes, contraceptifs féminins pour les médecins, préservatifs masculins pour les lettrés. B.F. Musallam ne s'arrête guère à ces contrastes et les explique rapidement par le fait que ces livres ne répondaient ni aux mêmes préoccupations ni aux mêmes publics. Mais pour lui, le doute n'est nullement permis : des textes précisément trop variés parlent de limitation des naissances, et des moyens d'y parvenir, pour qu'il n'en fût pas ainsi dans la pratique. Même si, pas plus ici qu'ailleurs, pas plus hier qu'aujourd'hui, il ne soit possible d'atteindre les comportements intimes des individus.

Ce qui rend prudent face au dernier chapitre de ce livre. B.F. Musallam, après avoir rappelé les études démographiques classiques qui, à propos de l'Égypte et de la Syrie, concluent à un déclin démographique accéléré aux XIVe et XVe siècles, estime que les raisons mises habituellement en avant — augmentation de la mortalité du fait des épidémies, des famines, de l'insécurité, de la peste — ne sont pas suffisantes, car cette aggravation de la mortalité a dû s'accompagner d'une forte baisse de la natalité. Et pour B.F. Musallam c'est la pratique accentuée du contrôle des naissances dans les périodes de crise qui en serait la cause. Il cite en effet quelques textes de la fin du Moyen Âge qui évoquent sans ambiguïté une diminution du nombre d'enfants en raison de la dureté des temps. Cependant, de là à conclure à l'incidence

1. N.E. Himes, *The Medical History of Contraception*, Baltimore, 1936. Rééd. New York, 1963.

2. À savoir : *Kitāb al-Ḥāwī* d'al-Rāzī, *Kitāb al-Manṣūrī* d'al-Rāzī, *Kāmil al-ṣināʿa* d'al-Maǧūsī, *al-Qānūn* d'Ibn Sīnā, *Ḫalq al-insān* d'Abū l-Ḥasan al-Ṭabīb, *Kitāb al-Iršād* d'Ibn Ǧumayʿ, *Kitāb Ǧawāmiʿ al-laḏḏa* d'Ibn Naṣr al-Kātib, *Ruǧūʿ* d'al-Tifāšī, *Rawḍ* d'al-Nafzāwī, *Kitāb iltiqāṭ al-manāfiʿ* d'Ibn al-Ǧauzī, enfin *Kašf al-ġimma* d'al-Šaʿrānī.

3. D. Jacquart et J.-C. Thomasset, *Sexualité et savoir médical au Moyen Âge*, Paris, 1985. J.-C. Bologne, *La naissance interdite. Stérilité, avortement, contraception au Moyen Âge*, Paris, 1988.

BCAI 7 (1991) Musallam (B.F.): Sex and Society in Islam. Birth Control before the Nineteenth Century, recensé par Fr. Micheau
© IFAO 2025 BCAI en ligne http://www.ifao.egnet.net

du contrôle des naissances sur le démographie, il y a un pas trop vite franchi, en l'absence de toute étude précise. Les historiens ont appris avec les travaux de Philippe Ariès et de Jean-Louis Flandrin — mais l'auteur semble les ignorer — que le régime démographique doit être interprété comme un phénomène complexe, où interviennent, plus encore que les variables naturelles, les comportements devant la famille, la sexualité, la mort. Voir dans un seul facteur une cause décisive du déclin de la population est donc une hypothèse, certes intéressante, mais à accueillir avec prudence, d'autant que rien ne permet de mesurer l'extension et l'efficacité des pratiques contraceptives.

Ces réserves n'enlèvent rien à l'intérêt de cette enquête, à la richesse des informations, et aux réflexions qu'elle suggère. Nul doute que, dans les débats qui s'imposent aujourd'hui à plus d'un pays musulman, le livre de B.F. Musallam apporte une contribution — sinon une contradiction — de première importance.

François MICHEAU
(Université Paris I)

Lila ABU-LUGHOD, *Veiled Sentiments. Honor and Poetry in a Bedouin Society.* University of California Press, Berkeley & Los Angeles, London, (1986) 1988. 23 × 15,4 cm, XIX + 317 p.

Cet ouvrage se présente comme une analyse ethnopsychologique de l'expression de la vie affective dans une microsociété bédouine. Pratiquant avec finesse une ethnologie des indices, l'auteur a perçu tout un fonctionnement langagier poétique qui constitue le mode d'expression par excellence, limité et licite, des sentiments de peine, de chagrin et de solitude, dus à la perte d'un être cher. Il s'agit d'une poésie pratiquée surtout par des femmes, dont les hommes peuvent cependant user lorsqu'ils sont frappés par un malheur. La mise en évidence du contexte de production et de réception du message poétique émis, l'interprétation de son contenu et l'analyse de son articulation au code éthique de l'honneur régissant la vie du groupe constitue l'apport original et novateur de ce livre.

L'enquête s'est déroulée dans une famille appartenant à la tribu des Awlād ʿAlī, dont le territoire s'étend dans le désert égyptien occidental, du lac Maryūṭ à la frontière libyenne. L'auteur a partagé l'existence quotidienne du groupe pendant près de quinze mois, dans une agglomération de la région de Maryūṭ qu'elle ne nomme ni ne situe, sans doute par discrétion vis-à-vis de ses hôtes. Elle définit son milieu d'accueil à la fois comme très traditionnel culturellement, par rapport aux valeurs éthiques du bédouinisme, et en même temps comme partie prenante dynamique des restructurations économiques en cours affectant le mode de subsistance des Awlād ʿAlī.

Le caractère subjectif et littéraire des pages initiales du livre, racontant les circonstances de l'arrivée et les premiers contacts, évoque les " Carnets de route " de maints ethnologues s'impliquant dans leur quête anthropologique et introduit à un type de recherche en faveur aux États-Unis actuellement, dans lequel les observateurs s'évaluent épistémologiquement en tant qu'intervenants dans la société observée.

BCAI 7 (1991) Musallam (B.F.): Sex and Society in Islam. Birth Control before the Nineteenth Century, recensé par Fr. Micheau
© IFAO 2025 BCAI en ligne http://www.ifao.egnet.net